

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2024

BLOQUER LES PRIX DE L'ÉNERGIE DANS L'HEXAGONE ET LES OUTRE-MER - (N° 419)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par

M. Loubet, M. Amblard, M. Barthès, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Gabarron, M. Golliot,
Mme Grangier, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, M. Patrice Martin, M. Meizonnet,
M. Rivière, M. Tivoli et M. Weber

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le 1^{er} article de cette proposition de loi. Plutôt qu'un blocage des prix arbitraire et déconnecté des réalités, le Rassemblement National défend la baisse des factures énergétiques, notamment par la fixation de prix français pour l'électricité et le gaz, qui correspondent aux réalités des coûts de production et d'approvisionnement en France et non aux règles absurdes du marché européen de l'énergie.